



Communiqué de presse

Signature d'une convention de partenariat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie de « Taddart », reliant la Ville verte de Bouskoura à l'aéroport Mohammed V de la province de Nouaceur

Un projet visant à alléger le trafic transitant par l'entrée sud de la ville de Casablanca et à renforcer la connexion de l'aéroport international Mohammed V et des zones industrielles qui l'entourent au réseau routier

Jeudi 30 Juin 2022 : Monsieur Nizar BARAKA, Ministre de l'Équipement et de l'Eau, a présidé, au siège de la préfecture de Nouaceur, la cérémonie de signature d'une convention de partenariat et de coopération pour la réalisation de travaux d'aménagement de la voie de "**Taddarat**", reliant la Ville Verte de Bouskoura à l'aéroport Mohammed V de la province de Nouaceur, entre le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, la Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur, la Wilaya de la région de Casablanca-Settat, le Conseil de la Région de Casablanca-Settat, la province de Nouaceur, la province de Médiouna, l'Office National des Aéroports, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et les Conseils communaux de Bouskoura, Nouaceur et Al Majjatia Ouled Taleb.

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la contribution des partenaires **au renforcement de l'infrastructure de transport** dans la région de Casablanca-Settat et à **l'allègement du trafic** transitant par l'entrée sud de la ville de Casablanca, ainsi qu'à **l'amélioration de la connexion de l'aéroport international Mohammed V** et des zones industrielles qui l'entourent, au réseau routier.

Au cours de cette cérémonie, une présentation a mis en exergue les composantes et les caractéristiques du projet, qui concerne la réalisation des travaux d'aménagement de la voie "Taddarat", reliant la Ville Verte de Bouskoura à l'Aéroport Mohammed V dans la région de Nouaceur, dans un délai de **12 mois**, avec une enveloppe financière estimée à **180 millions de dirhams**, à laquelle le Ministère de l'Équipement et de l'Eau contribue à hauteur de 60 millions de dirhams, et le Ministère de l'Intérieur représenté par la Direction Générale des Collectivités Territoriales avec 40 millions de dirhams, le Conseil de la Région de Casablanca-Settat avec 40 millions de dirhams et l'Office National des Aéroports avec une enveloppe de 40 millions de dirhams. Les conseils des communes territoriales concernés vont veiller à la simplification des procédures administratives pour la réalisation du projet, sous la supervision et l'accompagnement de la province de Nouaceur et la province de Médiouna avec le suivi et le pilotage de la Wilaya de la région Casablanca-Settat.

Par ailleurs, la réalisation de ce projet a été confiée à ADM Projet, la filiale d'expertise technique de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, à travers la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Rappelons que les équipes d'ADM Projet disposent d'une expérience notable dans la gestion des grands projets d'infrastructures routières et autoroutières.

En marge de cette cérémonie, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc a présenté l'avancement du projet de **triplément de l'autoroute Casablanca-Berrechid et de l'autoroute de contournement de Casablanca**, dont les travaux sont arrivés à leur phase finale, à travers le lancement effectif des travaux des deux derniers lots de ce chantier complexe, **mené sous circulation et sans interruption de trafic sur des tronçons parmi les plus fréquentés du Royaume**. La Société Nationale des Autoroutes du Maroc a rappelé également le dispositif proactif mis en œuvre pour minimiser la perturbation du trafic, notamment :

- Le lancement du projet de la radio « Info Trafic » 107.7, qui permettra de communiquer en amont et en temps réel avec les usagers de l'autoroute ;
- Le maintien de la circulation sur 2 voies dans chaque sens pendant la période des travaux d'élargissement, en accordant la priorité aux tronçons desservant l'aéroport Mohammed V ;
- La mobilisation des moyens logistiques pour une gestion optimale des événements exceptionnels pouvant survenir le long des zones de travaux.